

# Club de la Transformation Numérique



CLUB DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE



## Génèse

Un groupe de professionnels passionnés par les technologies de l'information a créé en 1997 le Club des Maîtres d'Ouvrage des Systèmes d'Information, association loi 1901 indépendante de tout fournisseur de matériel, de logiciel ou de conseil

Au fil des ans, le Club s'est naturellement tourné vers la transformation numérique des organisations publiques ou privées, en abordant les multiples enjeux que recouvre une transformation par et avec le numérique

## Principes généraux

Le Club s'adresse à des personnes exerçant des responsabilités (au niveau stratégique ou opérationnel) étroitement liées à la transformation numérique des organisations. Son objet est de permettre à ses adhérents (entreprises privées et organismes publics) d'échanger et de mutualiser leurs problématiques et leurs pratiques dans l'exercice de la fonction de maîtrise d'ouvrage, en leur offrant un lieu de réflexion, d'échanges d'expériences et un vecteur de professionnalisation de cette fonction essentielle par le partage des méthodes ainsi qu'un moyen de communication sur leurs travaux.

Chaque mois un dîner est consacré à un retour d'expérience ou un thème d'actualité. En moyenne, une fois par an, le Club organise une journée d'étude ou un séminaire dédié à l'approfondissement d'un thème spécifique.

Fréquemment consulté pour contribuer à définir le cahier des charges de formations et parrainer des manifestations et initiatives dans les domaines de la transformation et des systèmes d'information, le Club peut accorder son parrainage à des grandes écoles, établissements universitaires ou organismes de formation qui mettent en place des formations à la maîtrise d'ouvrage.

La cotisation annuelle comprend la participation à toutes les activités du Club pour le représentant de l'organisme adhérent. Celui-ci peut être accompagné ou représenté aux différentes activités en fonction des sujets débattus.

Parce que l'entreprise est un lieu d'interactions et de combinaison des forces, le Club rassemble toutes les personnes en charge de sujets connexes à la transformation numérique de leur organisation

Sont notamment adhérents au Club : Crédit Agricole, Ministères des finances, de la santé, de la défense, Banque de France, Agirc-Arrco, CNAF, Swiss Life, FGA, RFF...

Les travaux du Club sont publiés sur son site Web : <http://www.club-transfo-num.fr/>. Des échanges élargis sont également possibles notamment grâce aux réseaux sociaux.

## Comment définir la transformation numérique des organisations publiques et privées ?

La transformation numérique des organisations publiques et privées peut être définie comme un processus stratégique et continu visant à intégrer les technologies numériques dans tous les aspects de leur fonctionnement afin d'améliorer leur efficacité, leur agilité, leur capacité d'innovation et leur capacité à répondre aux besoins changeants de leurs parties prenantes.

Voici une définition plus détaillée :

1. **Intégration des technologies numériques** : La transformation numérique implique l'adoption et l'intégration de technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT), l'analyse de données, le cloud computing, la blockchain, etc., dans les processus, les produits et les services de l'organisation.
2. **Optimisation des opérations** : Elle vise à rationaliser les processus internes, à automatiser les tâches répétitives et à améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à l'utilisation de technologies numériques. Cela peut inclure la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des ressources humaines, la comptabilité, etc.
3. **Amélioration de l'expérience client/citoyen** : Pour les organisations privées, cela signifie améliorer l'expérience client, tandis que pour les organisations publiques, cela consiste à améliorer l'expérience des citoyens. Cela peut se faire par

le biais de services en ligne, de plateformes interactives, de systèmes de gestion des relations clients (CRM) et de l'analyse des commentaires des utilisateurs.

4. **Innovation** : La transformation numérique favorise l'innovation en permettant aux organisations de développer de nouveaux produits, services et modèles économiques basés sur les technologies émergentes. Cela peut inclure la création de produits connectés, de solutions logicielles innovantes, etc.
5. **Adaptation aux changements** : Les organisations numériques sont plus agiles et capables de s'adapter rapidement aux changements de l'environnement économique, réglementaire et technologique. Elles peuvent également mieux répondre aux besoins changeants de leurs parties prenantes.
6. **Analyse de données et prise de décision basée sur les données** : La transformation numérique permet de collecter, d'analyser et d'utiliser efficacement les données pour prendre des décisions éclairées. Cela inclut souvent la mise en place de systèmes d'analyse de données avancés et de tableaux de bord pour suivre les performances.
7. **Sécurité et conformité** : La sécurité des données et la conformité aux réglementations en matière de protection des données sont des aspects essentiels de la transformation numérique, en particulier compte tenu des préoccupations croissantes en matière de confidentialité.
8. **Culture organisationnelle** : La transformation numérique nécessite souvent un changement culturel au sein de l'organisation pour encourager l'innovation, la collaboration et l'adoption des nouvelles technologies à tous les niveaux.
9. **Engagement des parties prenantes** : Elle implique l'engagement des employés, des clients, des citoyens et d'autres parties prenantes dans le processus de transformation, en recueillant leurs commentaires et en répondant à leurs besoins.

En résumé, la transformation numérique est un processus holistique qui englobe la technologie, les opérations, la culture et l'engagement des parties prenantes pour amener une organisation, qu'elle soit publique ou privée, à l'ère numérique et à mieux répondre aux défis et aux opportunités du monde contemporain.

## Quelles sont les missions d'un directeur de la transformation numérique d'une entreprise ?

Les missions d'un directeur de la transformation numérique au sein d'une entreprise sont variées et stratégiques. Leur rôle est de conduire et de superviser la mise en œuvre de la transformation numérique de l'entreprise. Voici les principales missions associées à ce poste :

1. **Élaboration de la stratégie numérique** :
  - Définir une vision claire de la transformation numérique de l'entreprise.
  - Élaborer une stratégie numérique alignée sur les objectifs commerciaux de l'entreprise.
  - Identifier les opportunités de croissance et d'innovation grâce aux technologies numériques.

2. **Gestion du changement :**
  - Mettre en place un plan de gestion du changement pour faciliter l'adoption des nouvelles technologies et des processus par les employés.
  - Promouvoir une culture d'entreprise axée sur la transformation et l'innovation.
3. **Coordination des projets :**
  - Superviser et coordonner les différents projets liés à la transformation numérique de l'entreprise.
  - Assurer que les projets sont alignés sur la stratégie globale et sont exécutés efficacement.
4. **Sélection et mise en place de technologies :**
  - Identifier les technologies numériques appropriées pour répondre aux besoins de l'entreprise.
  - Gérer la sélection, l'acquisition et la mise en place des solutions technologiques.
5. **Optimisation des processus :**
  - Analyser les processus existants et proposer des améliorations pour les rendre plus efficaces et plus adaptés aux nouvelles technologies.
6. **Gestion des données et de l'analyse :**
  - Mettre en place des systèmes de gestion des données robustes pour permettre l'analyse et l'utilisation de données pertinentes.
  - Promouvoir l'utilisation de l'analytique pour prendre des décisions basées sur les données.
7. **Sécurité et conformité :**
  - Veiller à ce que la sécurité des données soit maintenue à un niveau élevé.
  - Assurer la conformité aux réglementations en matière de protection des données et de cybersécurité.
8. **Collaboration interdépartementale :**
  - Travailler en étroite collaboration avec les autres départements de l'entreprise pour garantir une approche intégrée de la transformation numérique.
  - Faciliter la communication et la coopération entre les équipes.
9. **Évaluation des performances :**
  - Mettre en place des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'impact de la transformation numérique.
  - Suivre et évaluer régulièrement les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés.

#### 10. Veille technologique :

- Rester à l'affût des dernières tendances technologiques et des meilleures pratiques en matière de transformation numérique.
- Identifier de nouvelles opportunités et technologies émergentes pouvant bénéficier à l'entreprise.

En résumé, le directeur de la transformation numérique est chargé de guider l'entreprise dans son évolution vers un environnement numérique, en veillant à ce que cette transformation soit alignée sur la stratégie globale de l'entreprise et qu'elle apporte une réelle valeur ajoutée en termes d'efficacité, d'innovation et de compétitivité.

## Quelques exemples de thématiques abordées par le Club

La transformation numérique couvre une gamme variée de sujets et de thèmes. Voici quelques exemples :

1. **Stratégie de transformation numérique** : Discuter des approches stratégiques pour l'adoption réussie des technologies numériques au sein d'une organisation.
2. **Technologies émergentes** : Explorer les dernières tendances et les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la blockchain, l'informatique quantique, etc.
3. **Expérience client et utilisateur** : Analyser comment améliorer l'expérience client grâce à la numérisation des processus et des services.
4. **Gestion des données et de l'analyse** : Discuter des meilleures pratiques en matière de collecte, de gestion et d'analyse de données pour prendre des décisions éclairées.
5. **Cybersécurité** : Aborder les enjeux de sécurité liés à la transformation numérique et présenter des stratégies pour protéger les données et les systèmes.
6. **Culture d'entreprise et gestion du changement** : Explorer comment favoriser une culture d'entreprise favorable à l'innovation et au changement pour soutenir la transformation numérique.
7. **Agilité et innovation** : Mettre en évidence l'importance de l'agilité organisationnelle et de la capacité à innover dans un contexte numérique en constante évolution.
8. **Secteurs spécifiques** : Se concentrer sur la transformation numérique dans des secteurs spécifiques tels que la santé, la finance, la logistique, l'éducation, etc.
9. **Éthique et responsabilité** : Aborder les questions éthiques liées à l'utilisation des technologies numériques, notamment la confidentialité des données, la transparence et la responsabilité sociale.
10. **Collaboration et partenariats** : Discuter des opportunités de collaboration avec d'autres organisations, start-ups, et écosystèmes numériques pour favoriser l'innovation.

Ces thématiques reflètent la diversité des défis et des opportunités auxquels les entreprises et les organisations sont confrontées lorsqu'elles entreprennent leur transformation numérique. Les conférences sur la transformation numérique

offrent une plateforme pour échanger des idées, partager des meilleures pratiques et explorer les solutions technologiques qui façonnent l'avenir des entreprises et des sociétés.

## Des contributions majeures de personnes influentes

Pour les 20 ans du Club fêtés en 2007, une soirée spéciale avait été organisée avec le parrainage de Henri Verdier, une figure importante dans le domaine de la transformation numérique en France. Henri Verdier occupe des postes de responsabilité clés dans le gouvernement français et joue un rôle majeur dans la promotion de l'innovation et de la numérisation de l'administration publique. Voici quelques-unes de ses principales fonctions et réalisations :

1. **Ambassadeur de la France pour le numérique** : Henri Verdier a été nommé ambassadeur de la France pour le numérique en 2020, ce qui en fait le représentant officiel de la France en matière de numérique à l'étranger. Dans ce rôle, il travaille à la promotion de la France en tant que leader numérique et à l'attractivité de la French Tech.
2. **Directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)** : Henri Verdier a occupé le poste de DINSIC de 2016 à 2020, où il a été chargé de superviser la transformation numérique de l'administration publique française. Il a notamment œuvré pour la modernisation des services publics en ligne et la promotion de l'open data.
3. **Co-fondateur de Etalab** : Henri Verdier a été l'un des co-fondateurs d'Etalab, l'agence française chargée de la politique d'ouverture des données publiques. Il a joué un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et de l'accessibilité des données gouvernementales.
4. **Engagement dans la tech et l'innovation** : Henri Verdier est également un fervent défenseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat en France. Il a travaillé en étroite collaboration avec la communauté tech française et a soutenu des initiatives visant à encourager l'innovation numérique.

Actuellement ambassadeur pour le numérique, ancien DINSIC/DINUM et entrepreneur, Henri Verdier est ainsi un acteur majeur de la transformation numérique français qui a contribué à façonner la stratégie numérique de la France. Il est régulièrement invité à participer à des conférences et des événements sur les enjeux du numérique dans l'évolution de la société.



Club de la transformation numérique

8 Ter rue Jean Nicot 75007 PARIS

Tel : 06 07 24 71 34

Messagerie : [contact@club-transfo-num.fr](mailto:contact@club-transfo-num.fr)

Web : <https://www.club-transfo-num.fr/>